



Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal d'Azas du 20 novembre 2018, à 20h30

Présents : Christine ANTONSANTI, Pierre-Marie DESGROLARD, Pierre, Jean-Louis GRANITI, Pierre-Franck CHEMACK, Jean-François OLIVE, Alexandre BELTRAMINI, Yves ALVAREZ, Marie-Thérèse WHEELER, Claude CARLE, Jean-Marc DERY et Frédéric JOUBERT.

Absents excusés : Marie-Thérèse LACOURT a donnée procuration à Pierre-Franck CHEMACK, Jean-Baptiste LAURENT a donné procuration à Jean-François OLIVE.

Absent : Evann CALVETE.

Madame Lahitia COSANDEY, Secrétaire de Mairie et du public assistent au Conseil.

Désignation d'un secrétaire de séance : Monsieur Jean-François OLIVE

Madame Christine ANTONSANTI, Maire, procède à la lecture de l'ordre du jour.

11-1-2018 Bilan de concertation et arrêt du projet de PLU

Madame Christine ANTONSANTI présente les légères modifications sur le projet suite aux remarques faites par les Personnes Publique Associées (PPA : DDT, SCOT, Chambre d'agriculture, etc.).

Monsieur Sébastien CHARRUYER (URBA2D), conseiller en urbanisme de la commune, rappelle ensuite le contenu et la fonction de chaque pièce constituant le dossier de PLU.

Monsieur Sébastien CHARRUYER présente ensuite le bilan des réponses écrites aux questions et interrogations émises par les habitants pour la période 2008-2018 (51 productions écrites).

Monsieur Claude CARLE trouve les réponses sur les « dents creuses » un peu trop rapides et questionne sur les constructions « en drapeau », le long d'une même voie privative d'accès, qui est partagée par plusieurs habitations. Selon Monsieur Sébastien CHARRUYER et soutenu par plusieurs membres du Conseil, cela est immanquablement source de conflit de voisinage.

Monsieur Claude CARLE questionne la précision du projet qui, selon lui, contraint peu les aménageurs et les bâtisseurs. Il rappelle avoir proposé que la commune achète le foncier de la zone à urbaniser de façon à mieux maîtriser le projet. Il lui est répondu que cet achat a été envisagé mais que l'étendue du projet dépassait les finances d'une commune comme la nôtre.

L'arrêt du PLU est alors soumis au vote du Conseil.

La délibération est approuvée à 10 voix POUR et 1 voix CONTRE.

11-2-2018 Approbation du zonage d'assainissement

Madame Christine ANTONSANTI rappelle que le budget assainissement (investissement et fonctionnement) doit être équilibré et autonome, pour ne pas risquer de mettre en péril les finances communales. D'autre part, face aux incertitudes sur les subventions auxquelles nous pourrions prétendre, un scénario « zéro subvention » sert de base aux calculs de financement.

Le zonage présenté est imposé par les considérations suivantes :

- faire un réseau entièrement gravitaire (limitation des coûts),
- anticiper le PLU et permettre le raccordement d'un maximum de constructions nouvelles (maximisation des recettes) à l'avenir.

Avec l'accord du Conseil, plusieurs questions sont posées par le public présent :

Est-ce que le zonage impose un raccordement au réseau ?

Oui, avec un délai de 10 ans pour les constructions anciennes et de 2 ans pour les nouvelles.

Le site d'implantation de la roselière (en contrebas de la route de Saint Sulpice) est mis en question par plusieurs personnes du public, comparativement aux scénarios précédents.

Il est argumenté que le scénario proposé est le moins couteux et permettra en outre de prendre en charge l'extension de l'urbanisme dans la direction de Saint-Sulpice.

Le zonage d'assainissement est alors soumis au vote du Conseil.

La délibération est approuvée à 10 voix POUR et 1 voix CONTRE.

La séance est levée à 23h40

Mme Christine ANTONSANTI	Mr Pierre-Marie DESGROLARD	Mr Jean-Louis GRANITI	Mr Pierre-Franck CHEMACK	Mr Jean-François OLIVE
Mme Marie-Thérèse LACOURT <i>Absente excusée</i>	Mr Alexandre BELTRAMINI	Mr Yves ALVAREZ	Mme Marie-Thérèse WHEELER	Mr Jean-Baptiste LAURENT <i>Absent Excusé</i>
Mr Claude CARLE	Mr Evann CALVETE <i>Absent</i>	Mr Jean-Marc DERY	Mr Frédéric JOUBERT	